



Déclaration liminaire de L'UNSA ÉDUCATION AU CSA-SD du 11 mars 2023

Monsieur le Directeur Académique,
Monsieur le Secrétaire Général,
Mesdames et Messieurs les membres du CSASD,

Dans ce contexte de reconvoction du Comité Social d'Administration Départemental, l'Unsa Éducation souhaite vous rappeler que nous vous avons vivement alertés à de nombreuses reprises, quand vous nous annonciez que le vote de la carte scolaire et de la DGH ne faisait pas partie du cadre de l'article 48 du décret n°2020-1427 relatif aux CSA.

Nous vous avons demandé alors, que ce soit en CSA-SD ou directement en CSA de proximité auprès du Secrétaire Général, M. Martin, de vous rapprocher de la DGRH, mais M. le Secrétaire Général d'Académie n'a pas souhaité donner suite à notre demande, et le département s'est contenté d'appliquer les consignes du Rectorat faisant la part belle à un agenda resserré pour faire entrer les instances en moins d'une quinzaine de jours.

Le résultat, c'est que nous sommes à nouveau ici pour rediscuter de la carte scolaire, sans que nous ne sachions ni votre projet, ni s'il est identique à celui présenté en CDEN, ou si la période des vacances scolaires vous aura permis de réévaluer des situations, notamment celles touchées par des fermetures comme Fabre A élémentaire ou Villelaure par exemple.

Nous vous redemandons donc que vous preniez en compte notre demande de moratoire UNSA sur les temps de décharge des directions des écoles qui vont être impactées par des fermetures de classe afin de laisser le temps aux équipes et directions de réorganiser le travail, ainsi que la prise en considération d'un seuil spécifique à 2 x 12, soit 24, pour les classes en éducation prioritaire dédoublées dans un seul local.

Nous vous remercions de votre attention.

Intervention d'Olivier Montel pour l'UNSA Éducation

